

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Publié le

SLO

ID : 018-21 1802236-20221110-D202265-AU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Commune de **SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**

Département du Cher

Décision n°2022-65

### **DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE REALISATION DE L'ETUDE HYDRAULIQUE DE 4 BASSINS VERSANTS SUITE AUX INONDATIONS PAR COULEES DE BOUE DE MAI ET JUIN 2022**

**Le Maire de la commune de Saint Martin d'Auxigny,**

**Vu** notamment les articles L2122-22 et L 2334-32 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délégation accordée à M. le maire par délibération n°20220620-02 du conseil municipal en date du 20 juin 2022,

**Considérant** que la collectivité souhaite engager une étude hydraulique de 4 bassins versants suite aux inondations par coulées de boue de mai et juin 2022,

### **DECIDE**

- **d'attribuer** le marché de réalisation d'une étude hydraulique au bureau d'études INGEROP situé 32 rue Gutenberg – 37300 Joué-Lès-Tours pour un montant total de 25 510,00 € HT (30 612,00 € TTC),
- **de signer** l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié/publié sur le site internet de la collectivité le .....14 NOV. 2022.....

Fait à Saint Martin d'Auxigny,  
le 10/11/2022

Le Maire

Fabrice CHOLLET

